

Comité national, section 29

Motion 1 : Les Primes d'excellence scientifique

La section 29 est contre le principe même de l'attribution des primes d'excellence scientifique. La revalorisation nécessaire des carrières au CNRS doit se faire au travers d'un plus grand nombre de promotions et d'une revalorisation de l'ensemble des carrières de tous les personnels du CNRS.

Adoptée à l'unanimité (20 votants)

Motion 2 : Médailles de bronze et d'argent

La section 29 a décidé de ne pas formuler de propositions de médailles de bronze et d'argent du CNRS, dans un cadre marqué par les incertitudes liées à la mise en place de primes individuelles dosées automatiquement à ces médailles.

Adoptée à l'unanimité (20 votants)